

Annonces pour le 28.04.2023

Assemblée municipale

Jeudi 15 juin 2023 à 20h à l'école, Salle du Conseil municipal au rez-de-chaussée

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2022
2. Modification du Règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune de Romont
3. Informations diverses du Conseil municipal
4. Divers et imprévus

Les comptes 2022 ainsi que le règlement mentionné au point 2 sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l'Assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune (www.romont-jb.ch).

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois. Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Conseil municipal

Mise à ban

Conformément à la législation en vigueur, les champs et terrains sont mis à ban. Dès le 1^{er} avril, il est interdit d'y pénétrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles. Les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires sont priés de veiller à cet ordre. Les chiens courant librement dans les rues et les champs seront signalés et des amendes infligées à leur propriétaire.

Le Conseil municipal

Caisse d'épargne Courtelary (CEC)

Suite aux excellents résultats réalisés en 2022, la CEC a remis un don de CHF 6'970.-- en faveur de la Municipalité de Romont.

Le Conseil municipal

Frelon asiatique; signaler au plus vite

Pour endiguer la propagation du ravageur, la destruction des nids est la méthode la plus efficace. La stratégie de lutte est définie par les différents cantons. Afin de pouvoir agir rapidement, il est important de **signaler au plus vite les cas suspects** à info@apiservice.ch en envoyant une photo ou une vidéo. Plus d'informations sur le site internet de la Commune (www.romont-jb.ch/frelon-asiatique).

Le Conseil municipal